

## Contacts Importants.

SAMU	<b>15</b>	
POMPIERS	<b>18</b>	<b>112</b>
POLICE NATIONALE	<b>17</b>	
BGTA (1) (NANTES)	02 40 84 80 63	
AERO-CLUB	02 41 58 76 61	
PRESIDENT d'A/C (Alain R.)	<b>07 85 57 62 42</b>	
VICE-PRESIDENT (Jean Yves B.)	07 81 46 12 24	
CHEF PILOTE Tourisme (Etienne B.)	06 86 65 73 80	
CHEF PILOTE VOLTIGE (Gérard S.)	06 86 28 77 42	
RESP. MECANIQUE (Patrick M.)	06 50 28 01 68	
BRIA	02 28 00 25 70	
CHEF D'AERODROME (Fred B.)	<b>06 17 30 84 81</b>	
ASSUREUR des AERONEFS A/C	06 25 30 81 43	
FFA (Formulaire Assistance)	01 44 29 92 00	
CRA (Correspondant)	06 26 13 62 53	
MUTUAIDE (2) (Assistance)	01 48 82 62 97	

(1) Brigade de Gendarmerie des transports aériens.

(2) en cas d'interruption de vol pour cause accident ou décès du pilote, organise notamment le rapatriement médical et le soutien psychologique (**sous réserve d'adhérer préalablement à la FFA PLUS A ou B**).



## Mémo de crise Accident

### Dirigeants d'aéro-club

## INCIDENT OU ACCIDENT SUR LA PLATEFORME

Pas de SERVICES de CONTROLE

### PRIORITE aux SECOURS

- Appeler le 18 ou 112 (gsm)
- SAMU : le 15
- BGTA + Gendarmerie territoriale
- DSAC Régionale

### IMPORTANT (Valable pour tous les items)

**NOTER TOUTES LES HEURES de vos ACTIONS et le NOM de VOS INTERLOCUTEURS.**

Préciser le plus calmement possible :

- La localisation précise de l'événement.
- Descriptif du nombre de personnes à bord.
- Etat de santé apparent ou constaté des personnes.
- Placer quelqu'un sur la route pour guider les secours.
- S'inquiéter de l'ouverture des accès à l'aérodrome.
- Prévenir les services ATS les plus proches (*déroutement d'aéronefs éventuels*).
- Prévenir le Président de l'aéro-club.
- Prévenir le Chef Pilote (ou son représentant).
- Prévenir le Responsable technique du club.
- Prévenir les familles des victimes ou blessés éventuels (*prévoir un accompagnement psychologique*).

### PREVENTION

- Amener des extincteurs sur place.
- Couper les sources électriques et éloigner les produits inflammables.

Lorsque les victimes ou blessés sont dégagés :

- Ne rien toucher ou déplacer, surtout pas l'épave.
- Prendre un maximum de photos (tableau de bord, instruments, position de l'avion, traces de freins, de choc, pièces éloignées de l'avion, etc.).
- Prendre des photos de l'environnement, nature, arbres, clôtures, etc.
- Assurer la sécurité au sol (éloigner les curieux, personne ne touche à rien et pas de gesticulation dans tous les sens, rester calme).

### INVESTIGATIONS - ENQUETE

Quand la BGTA ou les autorités judiciaires et la DGAC ont terminé leurs investigations préliminaires, procéder seulement à ce moment à l'enlèvement de l'épave à la seule condition d'avoir l'autorisation des mêmes autorités. Noter le nom et la qualité des personnes qui vous la donnent et à quelle heure. **Si l'épave est isolée, organiser une surveillance de jour comme de nuit. L'aéro-club en est responsable.**

## INCIDENT OU ACCIDENT SUR LA PLATEFORME

SERVICES du CONTROLE ACTIFS

Le déclenchement des secours est effectué par les services du contrôle. En cas de fermeture temporaire des services ATC (notam par exemple), procéder comme page 2 (cas des aérodromes non contrôlés).

## INCIDENT OU ACCIDENT à L'EXTERIEUR

Hors CTR ou en campagne

- Désigner UN interlocuteur privilégié qui centralise les infos, n° de téléphones ou mobiles.
- Se rapprocher de l'Aéro-club local afin de solliciter leur concours et une aide.
- S'informer de l'état de santé de l'équipage.
- Demander à faire réaliser des photos.
- Si la situation est grave : dépêcher un membre expérimenté du bureau sur place.
- Demander à l'A/C local de bien vouloir assurer le gardiennage de la machine en attendant un relais (objets personnels, etc.).
- Vérifier les fichiers du club:
  - Licence du pilote (validité)
  - Documents de l'avion à jour (assurance, visites, etc.)

## CONSEILS et RECOMMANDATIONS

**N'effectuer aucune déclaration inconsidérée sous le coup de l'émotion, surtout pas à la presse et aux représentants de la justice.**

### Se cantonner aux faits; rien qu'aux faits.

Une seule personne mandatée à répondre, afin d'éviter les contradictions. Ne pas oublier que tout ce qui est déclaré, est consigné et peut porter préjudice aux victimes et à l'A/C.

- Accompagner le Président de l'A/C dans cette difficile épreuve.
- Rencontrer les familles à toutes fins utiles (soutien).
- Contacter la FFA, le CRA pour se faire assister.
- Télécharger documents et déclarations sur le site FFA.
- En cas d'immobilisation et si souscription à l'assurance de base FFA, contacter FFA Assistance au 01 48 82 62 97 (N'engager aucune dépense sans accord préalable)

[www.ff-aero.fr](http://www.ff-aero.fr)